

# PELTRE



# Infos



MAI 2025

# 61

BULLETIN MUNICIPAL





## Sommaire

### EDITO DU MAIRE

#### → CADRE DE VIE

- P 4 Palmarès des Villes et village où il fait bon vivre
- P 5 Une borne de recharge des véhicules électriques
- P 6 Une ombrière photovoltaïque sur le parking de la mairie
- P 7 Sécurité des piétons
- P 8 Mai sans tondeuse

#### → VIE SCOLAIRE

- P 9 Baptême de l'école élémentaire
- P 10 Excellents résultats aux évaluations nationales

#### → VIE ASSOCIATIVE : parole aux associations

- P 11 Tennis Club de Peltre
- P 12 Champs Dorés
- P 12 Association Familiale
- P 13 AEA

#### → UN LIEU, UNE HISTOIRE

- P 14 Peltre au temps des familles Pyrot de Crépy et d'Hannoncelles

#### → VIE MUNICIPALE

- P 18 Budget 2025 :
- P 21 Comptes Rendus du Conseil Municipal

#### → VIE ÉCONOMIQUE

- P 23 Polo marbrerie

#### → CONSEILS PRATIQUES

- P 24 Informations pratiques
- P 25 Isoler et adapter son logement
- P 25 Renouvellement anticipé de la carte nationale d'identité
- P 26 L'herbe de la pampa est désormais interdite partout en France
- P 26 Primo Logement

#### → METZ MÉTROPOLE

- P 27 Le nouveau RLPI

#### → INFOS

- P 28 Etat civil : naissances, mariages, décès
- P 28 Agenda des manifestations



**Directeur de la publication  
et coordination :** Walter KURTZMANN

#### Equipe éditoriale :

Jacques DEVAVRY, Nadine GARCIA, Walter KURTZMANN,  
Monique LEYDER, Cathy MOMPERT,  
Jean-Marc RACHULA et Elisabeth WIRTZ

#### Photographies :

Walter KURTZMANN, Monique LEYDER, Jean-Marc RACHULA  
Jacques DEVAVRY

**Conception et Impression :** TEKPRESSE (57)  
tekpresse@orange.fr

**Tirage :** 900 exemplaires

Document distribué par l'équipe municipale. Imprimé avec des encres  
à base d'huiles végétales et non minérale sur papier FSC



## *Notre engagement reste entier !*

Être élu, gérer une commune, c'est avant tout agir pour l'intérêt général, sans se laisser enfermer dans des étiquettes partisans.

Pourtant, aujourd'hui, dès que l'on parle d'écologie, on est un « écolo », dès que l'on évoque le social et la solidarité, on est catalogué de « socialiste » ou même « de gauchiste ». Et si l'on aborde des sujets comme la sécurité, l'économie ou l'immigration, on est aussitôt classé « à droite » voire « à l'extrême droite » ou pire « de fachos ».

La désillusion face à la politique peut amener à un désengagement voire une méfiance à l'égard des élus, accentuée par les réseaux sociaux qui favorisent une forme de polarisation. Et ce, même si le dernier sondage IFOP révèle que 70% des Français sont contents de leur maire, confirmant une tendance sur le long terme, puisque la cote de popularité du maire a progressé de 9 points depuis 2017.

La réalité est pourtant bien plus simple : oui, comme mes collègues du Conseil Municipal, j'ai mes convictions politiques et je ne m'en cache pas sans les exposer sur la place publique, ni même lors des réunions du Conseil Municipal.

Mon rôle de maire et celui des conseillers municipaux dépasse ces clivages.

Notre engagement est avant tout de servir Peltre et ses habitants, dans leur diversité, en tenant compte des réalités du terrain.

Malgré le rythme soutenu des réunions qui s'enchaînent, l'engagement d'un grand nombre des conseillers municipaux est toujours intact. Certes, comparaison n'est pas raison mais lorsque j'échange avec mes collègues maires de la métropole, certains me confient volontiers qu'ils ont de plus en plus de mal à réunir le quorum lors des réunions du Conseil Municipal. Je me sens privilégié d'avoir une équipe toujours aussi dynamique après presque 5 années de mandat.

Depuis 2014, malgré une situation financière contrainte et des nouvelles réglementations administratives imposées, nous avons avancé, construit et amélioré la vie locale.

Certes, tout n'est pas parfait, mais les progrès sont là et visibles pour qui prend le temps d'observer l'évolution de notre village.

Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire, notamment en matière de voirie, mais beaucoup a déjà été fait pour l'embellissement de la commune et le développement et de la rénovation des bâtiments et équipements publics et le sera jusqu'à du mandat que vous nous avez confié.

Vos élus vivent dans ce village, ils le traversent chaque jour et comme vous, ils voient ce qu'il nous reste à faire. C'est pourquoi, malgré les contraintes budgétaires et administratives, nous poursuivons nos efforts pour améliorer le quotidien des peltrois et peltroises et préparer l'avenir.

C'est avec cette conviction que le 26 mars dernier, le Conseil municipal a approuvé notre budget 2025 en assumant d'augmenter la taxe foncière. C'est une vraie fierté car les difficultés n'ont pas manqué dans la réalisation de ce nouvel et dernier exercice budgétaire du mandat.

Notre engagement reste entier : faire de Peltre, une commune dynamique, solidaire et tournée vers l'avenir. Une commune où il fait bon vivre

**Walter KURTZMANN**  
Votre maire

# Palmarès 2025 des « Villes et Villages où il fait bon vivre » : Peltre conserve sa 4<sup>ème</sup> place

Depuis 2020 à la même période et en collaboration avec l'Association des « **Villes et villages de France où il fait bon vivre** », le JDD (Journal du dimanche) a dévoilé le 16 février dernier, son 6<sup>ème</sup> baromètre avec les 50 premières villes ainsi que les 500 premiers villages au classement.



Cette année, la Normandie trône le top 5 du palmarès avec 3 villages normands : Epron (Calvados) prend la tête du classement, devant Guéthary (Pyrénées-Atlantiques), suivis de Martinvast (Manche), Peltre et Authie (Calvados) (Ces deux derniers villages conservent la même place qu'en 2024).

Comme chaque année, 34795 communes ont été passées au crible à travers 190 catégories, rassemblés en 11 catégories : qualité de vie, sécurité, santé, transports, commerces et services, éducation, protection de l'environnement, finances et impôts locaux, solidarité, sports et loisirs, attractivité immobilière.

L'ordre de priorité des critères est déterminé annuellement par un sondage exclusif, réalisé auprès d'un panel représentatif constitué de plus de 1 000 personnes.

La qualité de vie (82%) restant en tête des critères plébiscités par les Français devant la sécurité (73%) et la santé (56%).

A noter que cette année, trois nouveaux critères ont été ajoutés concernant la protection de l'environnement : risque sismique, risque d'inondation et récurrence des catastrophes naturelles. Ces nouveaux critères qui se hissent à la 6<sup>ème</sup> place dans l'ordre des priorités, ont quelque peu rebattu les cartes pour certaines communes après les inondations de fin d'année 2024 et pourrait chambouler à nouveau le classement dans les années à venir.



## • PELTRE : classement au palmarès 2025 villes et villages où il fait bon vivre

→ Position au niveau national

Position nationale

**929** / 34795

Position parmi les communes de 500-2000 habitants en France

**4** / 11107

→ Position au niveau départemental

Position départementale

**17** / 725

Position parmi les communes de 500-2000 habitants dans le département

**1** / 251

## Top 10 des villes/villages où il fait bon vivre

Class. 2025	Class. 2024	Village
1 ▲	3	Epron
2 ▼	1	Guéthary
3 ▼	2	Martinvast
4	4	Peltre
5	5	Authie
6	6	Saint-Quay-Perros
7	7	Mazères-Lezons
8	8	Buros
9 ▲	12	Théoule-sur-Mer
10 ▲	11	Blard

# Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

Dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET) et de son Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE), l'Eurométropole de Metz s'est fixé pour objectif de réduire de 84 % l'empreinte carbone des transports d'ici 2050 et de déployer 300 bornes de recharge pour véhicules électriques, soit 600 points de recharge au terme des 10 prochaines années.

Pour atteindre cet objectif, un réseau de bornes est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire de la métropole avec pour objectif d'installer au moins une borne de recharge par commune.

En effet, en raison de l'essor des véhicules électriques, il est indispensable d'augmenter le nombre de bornes de recharge en rendant leur accès plus pratique au quotidien et en facilitant l'utilisation de ces véhicules.

Après Appel à Initiative Privée, c'est UEM qui a été choisie pour développer ce réseau métropolitain baptisé Connect & Go, totalement financé par le producteur d'énergie.

**Pour Peltre**, les travaux d'installation d'une borne de recharge ont débuté depuis début avril **sur le parking du Couaroil, rue des Vignes**.

La borne d'une puissance de 22Kw est équipée d'un système à double point recharge permettant ainsi le raccordement 24h/24 et 7j/7 des véhicules électriques toutes dimensions.



**La mise en service est prévue avant la fin avril.**

Le prix d'un rechargement est fixé par un tarif bloqué jusqu'à fin 2025 aux conditions suivantes :

- En journée sans abonnement, hors frais d'itinérance : 25cts / kWh + 2,5cts /minute ;
- Surtaxe de temps entre 15 min. et 45 min. après la fin de la recharge ;
- Prix avantageux via un abonnement (3€/mois)
- Des tarifs plus faibles la nuit.
- Paiement via :
  - > Une carte d'opérateur de mobilité ;
  - > Une application sur smartphone ;
  - > Un QR code sur la borne qui renvoie vers un lien de paiement unique.

À noter que les bornes sont entièrement conçues, supervisées et maintenues en France, UEM s'étant associée aux sociétés Fresmile (système de supervision) et TechnoCity SAS (borne modèles Statio'elec).

Elles sont alimentées avec une énergie 100 % renouvelable d'origine locale.

# Une ombrière photovoltaïque sur le parking de la mairie

**Le Conseil Municipal a décidé par délibération du 20 juin 2024, d'installer une ombrière photovoltaïque en autoconsommation collective sur le parking de la mairie.**

Cette ombrière, d'une puissance de 14,4 kWc (kilowatts-crête), permettra de fournir de l'électricité à la mairie et aux bâtiments situés autour : la salle des fêtes, les écoles, le périscolaire et le couloir.

Au total, **32 panneaux photovoltaïques de 450 kWh** sont installés sur une surface de 64 m<sup>2</sup> représentant une production annuelle estimée à **15,351 MWh**.

Cette nouvelle installation permettra ainsi à la commune de **diminuer sa facture d'électricité en autoconsommant l'électricité produite**. Elle améliorera également le confort des usagers du parking en créant des places de stationnement à l'ombre.

Après appel d'offres, le marché a été confié à la société ENSIO (57- Metz).

Les travaux commenceront en mai pour une durée d'environ 16 semaines (études d'exécution comprises).

Interrogé, le maire Walter Kurtzmann insiste sur le fait que « *La crise énergétique a mis en évidence la fragilité de système français de production d'électricité par sa dépendance à la disponibilité du parc nucléaire et la complexité du fonctionnement du marché de l'électricité depuis son ouverture à la concurrence.*

*Les collectivités doivent trouver des solutions pour réaliser des économies et sécuriser leur approvisionnement en énergie en faisant émerger de nouveaux moyens de production et ainsi se protéger des crises à venir. L'autoconsommation à partir d'énergie renouvelable représente une solution pour réduire notre exposition à la volatilité des prix de marché tout en s'inscrivant dans une logique de développement local et de protection de l'environnement.*

*Ce projet d'ombrière photovoltaïque en autoconsommation, même s'il est modeste aux regards des enjeux, s'inscrit pleinement dans les actions menées par le Conseil Municipal en faveur de la transition écologique. »*



# Le stationnement sur trottoir est interdit

Le stationnement d'un véhicule avec les quatre roues sur les trottoirs est considéré comme très gênant par l'article R417-11 alinéa 8°a du Code de la Route, car cela peut entraver la circulation des piétons et les contraindre à marcher sur la route ; une action dangereuse pouvant provoquer de nombreux accidents.

Cette infraction est passible d'une **contravention de classe 4 correspondant à une amende de 135€** (majorée à 375 € si le délai de paiement est dépassé).

## Les trottoirs sont réservés aux piétons.

L'article R412-34 considère comme « piéton », c'est-à-dire aussi vulnérable qu'une personne se déplaçant à pied, les usagers de la voie publique suivants :

- Les personnes porteuses de handicap, circulant dans un fauteuil roulant au pas et de manière autonome ;
  - Les personnes poussant une voiture d'enfant ou un fauteuil roulant ;
  - Les personnes sur un véhicule individuel (rollers, trottinette, skate, etc.)
- > Non équipé de moteur,
- > Motorisé ne dépassant pas la vitesse de 6 km/h (sur décision municipale) ;
- Les jeunes enfants (moins de huit ans) circulant à vélo sur les trottoirs ;
  - Les personnes poussant à la main un cyclomoteur ou une bicyclette.



**Nous comptons sur votre compréhension et votre coopération**

Lorsque le stationnement communément dénommé "à cheval sur trottoir" est autorisé, un espace suffisant d'une largeur de 1m40 (hors mobilier urbain) doit être laissé pour permettre le passage des piétons en toute sécurité.

La police intercommunale poursuit son travail de prévention en déposant sur les pare brises des véhicules concernés des flyers informatifs jusqu'au 30 juin.

**A partir du 1<sup>er</sup> juillet, la tolérance ne sera plus de mise et les contrevenants s'exposent à l'amende de 135€.**

*Votre coopération et votre compréhension sont indispensables pour garantir la sécurité et le bien-être de tous.*



# Mai sans tondeuse

### Pourquoi ne pas tondre sa pelouse au mois de mai ?

- **1 | Favoriser la biodiversité** : Selon des études scientifiques, nous sommes confrontés au déclin des populations des pollinisateurs et ce, à l'échelle mondiale. Les populations d'insectes comme les abeilles et les papillons ont chuté de 70 à 80 % en 30 ans. Parmi les causes principales : l'usage de pesticides, la destruction des habitats naturels et le manque de ressources alimentaires. En ne tondant pas votre pelouse en mai, vous fournissez de la nourriture cruciale aux pollinisateurs grâce aux herbes sauvages et aux fleurs riches en nectar.
- **2 | Offrir un refuge aux animaux utiles au jardin**. Les coccinelles, par exemple, mangent les pucerons, les oiseaux consomment les chenilles au printemps pour leurs nichées. Les abeilles sauvages, les guêpes, les coléoptères, les papillons et les mouches pollinisent vos plantes. En plus de faire bénéficier votre jardin d'une faune utile, vous offrez à la biodiversité des zones de vie.
- **3 | Permettre l'arrivée de nouvelles plantes**. Les pâquerettes vont prospérer mais aussi de nombreuses diversités florales.
- **4 | Avoir un gazon plus résistant**. Pour lutter contre la chaleur, un gazon laissé plus haut développe un système racinaire plus profond et retient aussi la rosée du matin.

- **5 | Limiter les plantes indésirables envahissantes**.

Si vous souhaitez vous lancer dans le défi, voici quelques conseils pratiques pour faciliter la transition :

- **Tondre intelligemment** : optez pour une première tonte à 5-7 cm de haut en début de printemps, puis laissez la nature s'exprimer.
- **Créer des zones différenciées** : privilégiez des espaces non tondus dans des endroits peu utilisés et réservez des coupes régulières pour les zones de passage.
- **Observer la nature** : profitez de cette pause pour découvrir la faune et la flore qui coloniseront votre jardin. Vous pourriez être surpris par la diversité qui s'y installe.
- **Limiter les pesticides** : laissez les insectes et la nature gérer l'équilibre de votre jardin.

### À la fin Mai :

- Ajustez la lame de votre tondeuse à sa hauteur maximale et faites une première tonte, par temps sec;
- Terminez le travail de tonte, deux à trois jours plus tard, à la hauteur recommandée de 7 à 10 cm (pour limiter le jaunissement en cas de sécheresse).



# L'école élémentaire porte désormais le nom de Julie-Victoire Daubié



Depuis sa construction en 1973, l'école élémentaire de Peltre n'avait jamais reçu de nom officiel marquant son identité alors que l'école maternelle s'appelle « Les Lutins ».

Une bizarrerie de l'histoire communale, réparée vendredi 7 février par le baptême de l'école qui a eu lieu sous un soleil radieux mais avec un vent bien froid. L'événement a cependant été réussi et très chaleureux grâce à l'enthousiasme des enfants et de leurs enseignantes.

Les personnalités qui avaient répondu à l'invitation du maire, Walter KURTZMANN, étaient Véronique ANDRÉ-DURUPT, descendante et biographe de Julie-Victoire DAUBIÉ et Mohammed KAMAL, inspecteur de l'éducation nationale. Pour les enfants de la classe de CM2, la journée avait commencé par un exposé et un échange interactif avec Véronique ANDRÉ-DURUPT pour mieux cette femme engagée qui allait donner son nom à leur école.

Le dévoilement de la plaque portant le nouveau nom de l'école a suivi dans l'après-midi. Dans son discours, le maire a rappelé l'origine de l'initiative de lui attribuer le nom de cette femme engagée. L'idée est née en juin 2024. Après les idées soumises par la population, les enfants et les enseignantes et parmi une vingtaine de personnalités féminines marquantes, le nom de Julie-Victoire DAUBIÉ a été retenu.

Il a particulièrement insisté sur le fait que « *son exemple nous appelle à rester éveillés face aux risques qui menacent nos valeurs républicaines, ces biens inestimables dont*

*nous bénéficions. Il nous appelle à ne pas céder face à ceux qui les rejettent et à résister face aux idéologies porteuses d'oppression, notamment pour les femmes... ».*

Puis, Mme Véronique ANDRÉ-DURUPT a retracé le parcours de Julie-Victoire DAUBIÉ (1824-1874), originaire des Vosges, et entrée dans l'histoire comme la première femme à obtenir le baccalauréat en 1861. Journaliste, écrivaine et militante, elle a plaidé pour l'instruction publique obligatoire, gratuite et laïque, devançant ainsi les lois de Jules FERRY. Elle fut également la première femme licenciée ès lettres.

Enfin, M. KAMAL a rappelé les excellents résultats obtenus par les enfants grâce au travail de leurs enseignantes. Après le dévoilement de la plaque apposée sur le mur à proximité de l'entrée, l'assistance s'est réfugiée sous le préau pour partager le verre de l'amitié. Cette belle cérémonie est un acte symbolique fort qui permet à ce bâtiment d'avoir un supplément d'âme et qui augure bien de l'avenir de cette école placée sous le signe de l'éducation des femmes et de la justice sociale.



# Les excellents résultats aux évaluations nationales des enfants de l'école primaire publique

Dans les quinze jours qui suivent la rentrée, tous les élèves des écoles élémentaires de France réalisent des « **Evaluations Nationales** ». Certains diront que cela ne sert à rien, que c'est une perte de temps, que c'est mettre les enfants en difficulté dès la rentrée des classes mais détrompez-vous ces évaluations ont un objectif : savoir ce qu'il reste exactement aux élèves après deux mois de vacances. En partant de ce constat, son analyse devient plus intéressante et permettent aux enseignants de travailler en équipe en mettant en place des programmations communes à l'ensemble de l'école.

C'est ce qu'ont fait les enseignantes de l'école Julie-Victoire Daubié, notamment dans le domaine des faits numériques plus couramment appelés calcul mental. Lors de la rentrée 2023, elles ont constaté que les élèves de l'école rencontraient des difficultés dans ce domaine, notamment lorsque la notion de temps y était associée ; les élèves paniquaient de ne pas avoir assez de temps et perdaient pour certains leurs moyens.

Or, cette notion de temps limité est très importante tout au long de leur scolarité et c'est sur ce point que l'équipe éducative a travaillé : pour cela a été mis en place des ateliers réguliers d'apprentissages, des phases de manipulation et de jeux, l'utilisation de l'outil informatique en calcul mental, ... en y incluant évidemment cette contrainte de temps. Tout ceci avait pour objectif de permettre aux enfants de l'école de prendre confiance en eux et en leur capacité à parvenir à réaliser une tâche dans un temps limité.

Et les résultats sont là puisqu'à la rentrée de septembre 2024, l'école a obtenu d'excellents résultats avec **75% de réussites pour les élèves de CM1 contre 35% en 2023** dans le domaine des faits numériques. De ces très bons résultats en a découlé la visite d'un inspecteur général de Paris qui est venu constater par lui-même le travail mis en place dans notre école et une reconnaissance de M. Kamal, l'inspecteur de Metz Sud qui nous a félicité de nos très bons voire excellents résultats lors de l'inauguration du nom de notre école.

Tout comme Julie-Victoire Daubié qui toute sa vie s'est battue pour permettre aux femmes d'acquérir les mêmes droits que les hommes à l'éducation, l'équipe enseignante, maternelle et élémentaire, œuvre pour permettre à chacun de nos élèves de se surpasser en leur apportant les outils, les stratégies et la motivation ; apprendre une leçon par cœur ne sert strictement à rien si on ne sait pas l'appliquer dans la vie courante.

C'est ce que nous apprenons à nos élèves : nous donnons du sens à leur apprentissage à travers une pédagogie riche et variée, nous leur apportons l'envie d'apprendre et de se surpasser tout en gardant un esprit de partage et d'entraide, nous leur donnons confiance en eux et leur montrons que tout est possible ....





# Tennis Club de PELTRE



Pour préparer tout cela, une équipe de bénévoles s'est activée fin mars pour donner un bon coup de ménage et aussi de nettoyage autour des terrains extérieurs.

Dans le même temps, les jeunes ne sont pas oubliés et participent aussi à des tournois et rencontres ce qui leur permet de découvrir la compétition. Les "moins jeunes" ont également leur championnat et ne démeritent pas.

Vous pouvez aussi suivre le club sur Facebook ...

Le 4 décembre dernier, l'assemblée générale du tennis club de Peltre s'est tenue en soirée à la salle des fêtes où plus de 50 membres et invités étaient présents. Une rétrospective sportive et financière de l'année 2024 a été présentée, ainsi qu'un bilan des différents championnats et tournois toujours très prisés, reflétant le dynamisme du club. Cette réunion s'est terminée dans la convivialité autour d'un pot amical.

## Avec l'arrivée du printemps, la saison 2025 s'annonce d'ores et déjà riche en animations ;

- Tournoi interne réservé aux membres du club (77 participants, un record !) qui démarre en mars et se terminera fin août,
- Championnat été Dames et Hommes avec 5 équipes engagées dont la première rencontre aura lieu le 27 avril et se poursuivra durant 5 dimanches,
- Tournoi dit "open" ouvert à tout joueur licencié de Peltre et des clubs voisins voire plus éloignés dès début juin.

Cela annonce de beaux matchs, de belles soirées si la météo est clémente, alors aucune hésitation pour venir encourager les joueurs, boire un verre ou manger un croque-monsieur ou encore une glace au club-house qui sera bien sûr ouvert chaque soir et week-end selon la programmation des matchs. Les joueurs pourront cette année apprécier le nouvel éclairage des courts.

**TOURNOI OPEN  
TC PELTRE  
2025**

**DU 31 MAI AU 6 JUILLET**

**SENIORS DAMES : NC-4/6  
SENIORS HOMME : NC-4/6  
CONSOLANTE 4ÈME SÉRIE : NC-30/3**

17€ POUR LES ADULTES  
13€ POUR LES -18 ANS  
INSCRIPTION ET PAIEMENT VIA TEN'UP

HOMOLOGATION 2025 55 57 0314 002 - JUGE ARBITRE  
FRÉDÉRIC BERTRAND ASSISTÉ PAR CHRISTOPHE TANGRE



# Les Champs Dorés

L'Association de quartier LES CHAMPS DORÉS, créée en 2014, a tenu le 2 avril 2025 son Assemblée Générale.

A cette occasion, l'association a renouvelé les membres de son bureau et a confirmé la poursuite de ses activités.

**Le nouveau bureau est désormais composé des membres suivants :**

**Président :** Frédéric BEAUPRÉ

**Vice-Présidente :** Mylène RENAUD

**Trésorière :** Annie VIGUIER

**Secrétaire :** Nicolas GERBEAUX

**Assesseurs :** Armelle DUMONT et Marc ROTHENFLUG

L'association entend renouveler cette année sa traditionnelle Fête des Voisins, qui aura lieu le samedi 6 septembre 2025 au soir.

Une balade familiale autour de notre village (suivie d'un pot) sera aussi organisée pour les habitants du lotissement Les Champs Dorés le 22 juin 2025, de 10h30 à 12h00.

L'association envisage aussi de mettre en place un forum de « *bourse aux échanges* » pour faciliter les échanges et prêts de matériels ou de services entre voisins du quartier.

La cotisation annuelle a été fixée à 5 € par foyer, comme les années précédentes, et l'appel à cotisation sera bientôt effectué.

L'association LES CHAMPS DORÉS espère de nombreux bénévoles pour l'aider à organiser ses manifestations ainsi que de nombreux participants !

## Association Familiale

**Ce début d'année a vu émergé 2 nouveautés initiées par notre Association :**

- l'atelier de conversation anglaise, pour raviver nos connaissances et profiter d'un bon moment d'échange,
- les marches intergénérationnelles, le dernier dimanche de chaque mois. Enfants, parents et même grands parents ont le plaisir de se retrouver pour une balade facile et agréable sur les chemins autour de Peltre. Cela fait marcher les petites jambes mais aussi bouillonner les idées en découvrant les énigmes que Catherine a dissimulées sur le parcours, bien cachées, ici et là, dans les branches.

**Nous avons continué nos autres activités :**

Les petites cocottes berlingot sont sorties des mains des enfants qui deviennent de plus en plus habiles au crochet.

Les stages d'échecs ont trouvé des passionnés aussi bien parmi les enfants que les adultes et tous attendent avec impatience le 4ème stage, au mois de Mai.

Les séances de piscine pour les enfants se poursuivent jusqu'au 26 Mai et les préinscriptions pour la prochaine saison vont bientôt démarrer.

Toutes les autres activités habituelles continuent jusqu'à la fin du mois de Juin.

**Voici quelques dates pour les prochaines animations**

**23 Avril** Atelier Créatif de Printemps

**25 Avril** Activité "Foot en marchant", gymnase Bridoux

**27 Avril** Balade Familiale

**29 Avril** Atelier Échecs

**13 Mai** Atelier Échecs

**14 Mai** Atelier Crochet

**17 Mai** Fête des Familles, Place St Louis, avec participation de notre Club Échecs le matin, accès libre

**20 Mai** Participation aux Olympiades avec Fédé. Seniors Moselle, au NEC

**22 Mai** Journée des Associations avec balade, jeux, barbecue

**24 Mai** Stage Échecs avec Florian Roch

**25 Mai** Balade Familiale

**6 Juin** Soirée Jeux, enfants et adultes

**11 Juin** Atelier Crochet

**17 Juin** Atelier Échecs

**24 Juin** Atelier Échecs

**29 Juin** Balade Familiale

Nos activités et animations sont ouvertes à nos adhérents et sur inscription et nous accueillons avec plaisir tou(te)s celles et ceux qui veulent y participer. Venez découvrir !

**Pour tout renseignement :**  
[fdfpeltre@gmail.com](mailto:fdfpeltre@gmail.com) et sur  
**Association Familiale de Peltre**



## La fête de l'AEA de septembre pour la tête et les jambes !!

Comme tous les ans, l'AEA organise sa fête sportive le week-end du 12, 13 et 14 septembre. Nous commencerons les festivités par un loto le vendredi 12; n'oubliez pas de réserver pour passer une soirée agréable entre amis et tenter de gagner un des nombreux lots mis en jeu.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, nous organisons une balade historique reliant certains lieux emblématiques du village. Suite à un malentendu avec d'autres associations peltroises, cette balade prévue initialement en mars a été déplacée en septembre.

Une exposition photos avec des objets anciens sera organisée par le club des ados qui organisera aussi une animation pour les enfants le dimanche après-midi. Deux horaires vous seront proposés pour cette aventure le samedi et le dimanche, permettant aux sportifs de faire leurs parcours VTT et marche habituels.

Alliant découverte et culture aux parcours sportifs, la fête de l'AEA nouvelle version vous proposera de très beaux moments de détente et de partage. Venez nombreux.



## Les P'tites Toupies participent à l'exposition peinture des médiathèques de Metz

Dès la création de l'association en 2015, nous avons établi une collaboration avec la médiathèque de Metz Magny. Environ une fois toutes les 6 semaines, nous nous rendons toutes ensemble à une séance de lecture animée par Morgan. Sur un thème qu'il choisit, il raconte, chante et mime pour le plus grand plaisir des petits.

De 3 mois à 3 ans, chaque enfant suit attentivement. Les plus petits observent et écoutent; parfois l'enthousiasme des plus grands et leur volonté de participer doivent être canalisés! La séance se termine toujours par un moment où les enfants peuvent feuilleter et choisir des livres que nous emprunterons. Récemment, les enfants ont participé pour leur plus grande joie à un atelier peinture.

Quelques mois plus tard, nous avons reçu une invitation à un vernissage de peintures organisé par le réseau des Médiathèques de Metz dans le cadre de la semaine de la Petite Enfance. Très fiers, les petites toupies et leurs assistantes maternelles ont participé avec d'autres

structures d'accueil à un beau moment d'échanges à la médiathèque du Sablon. Autour d'un goûter et d'un atelier dessin, nous avons pu discuter avec d'autres professionnels et avec les animateurs. Morgan exprimant son souhait de plus d'activités en commun, nous sommes bien sûr très intéressées.





# Peltre au temps des familles Pyrot de Crépy et d'Hannoncelles

## UN LIEU, UNE HISTOIRE

Ces deux noms de famille sont indissociables d'un moment de l'histoire de Peltre.

Donateurs et bâtisseurs, ils ont contribué à façonner le paysage villageois par des bâtiments emblématiques comme l'église paroissiale et son presbytère, la mairie et des écoles.

Sur la belle grille ouvragée, à proximité du château de Crépy, un peu dissimulé derrière le long mur de l'enceinte du lycée Notre Dame, on peut toujours voir les initiales de ces deux noms, H.P (Hannoncelles-Pyrot). En effet les deux familles seront unies le 5 octobre 1847 avec le mariage de Louise Elisabeth Pyrot de Crépy et du baron François-Jules Gérard d'Hannoncelles.

Les familles Pyrot et Gérard d'Hannoncelles sont loin d'être les premiers seigneurs de Peltre. Dès la fin du Moyen- Age, de grandes familles patriciennes messines avaient été les possesseurs du domaine de Crépy comme les Baudoche ou les de Heu. Au XV siècle, Jean de Gournay, Maître Échevin à Metz, était surnommé Jean de Crépy.

Au moment de la Révolution, Madame de Saint-Blaise et ses filles, alors propriétaires du domaine, émigrent en Angleterre. Après le décret du 9 floréal de l'an 1 (28 avril 1793), leurs terres sont mises sous séquestre et sont vendues comme bien national.

C'est donc sous l'Empire, en 1803, qu'Hubert Pyrot achète le domaine de Crépy. L'après Révolution permet en effet la consolidation de bon nombre de fortunes foncières.

De la longue lignée des seigneurs de Peltre, seules les familles Pyrot de Crépy et d'Hannoncelles se feront inhumer à Peltre. Ils reposent sous le chœur de leur église, construite à leurs frais en 1833. L'accès se fait sur le côté Nord du transept (côté voie ferrée), des plaques funéraires évoquent les premières générations qui y reposent ainsi que leurs liens familiaux : Familles de Charette, de la Bégassière, de Gargan. Marguerite de Gargan sera la dernière à y être inhumée en 1948 au côté de son mari Jean-Marie François Gérard d'Hannoncelle .

## DEUX FAMILLES DE JURISTES

**Hubert Pyrot** (1758-1834) est natif des Vosges (à Ligneville). Son parcours est celui d'un juriste qui s'accommode des bouleversements politiques. Sous le règne de Louis XVI, en 1781, il est nommé au Parlement de Metz. Il fait de la politique puisqu'il est député à l'Assemblée législative de 1791.

Il traverse la Révolution sans encombre et est même brièvement député sous l'Empire.

Avec la Restauration, il est promu Président de la Chambre de la Cour Royale de Metz. Il a épousé Marguerite Régnier d'Arraincourt en 1789 qui devenue veuve, saura gérer avec efficacité le domaine pendant 17 ans, jusqu'à son décès à l'âge de 85 ans.

Propriétaires terriens, généreux donateurs, catholiques fervents, le couple Pyrot est bien dans la tradition paternaliste du temps. Il s'est attaché à transformer une partie de notre village. C'est à Crépy et non à la mairie que se prenaient les principales décisions le concernant.

Leur fils Nicolas né en 1789 sera lui aussi dans la magistrature puisqu'il devient avocat général à la Cour Royale de Metz. Époux d'Anne Hollande de Colmy, ils auront un fils, décédé à l'âge de 27 ans, et deux filles. L'une d'elle, **Louise Élisabeth** épousera donc **le baron François Jules Gérard d'Hannoncelles** en 1847 dans la toute nouvelle église construite aux frais des parents de la mariée.

Le berceau familial des **d'Hannoncelles** lui se situe dans le nord meusien. Mais, on trouve des membres de cette famille en Belgique, et au Luxembourg. Un magnifique château et son domaine à Ville en Woëvre (55) ont été acquis par **Jean Baptiste Gérard**, Conseiller au Parlement. Il épouse Marie Thérèse Paquin et ont un fils, Jean-François Gilbert.

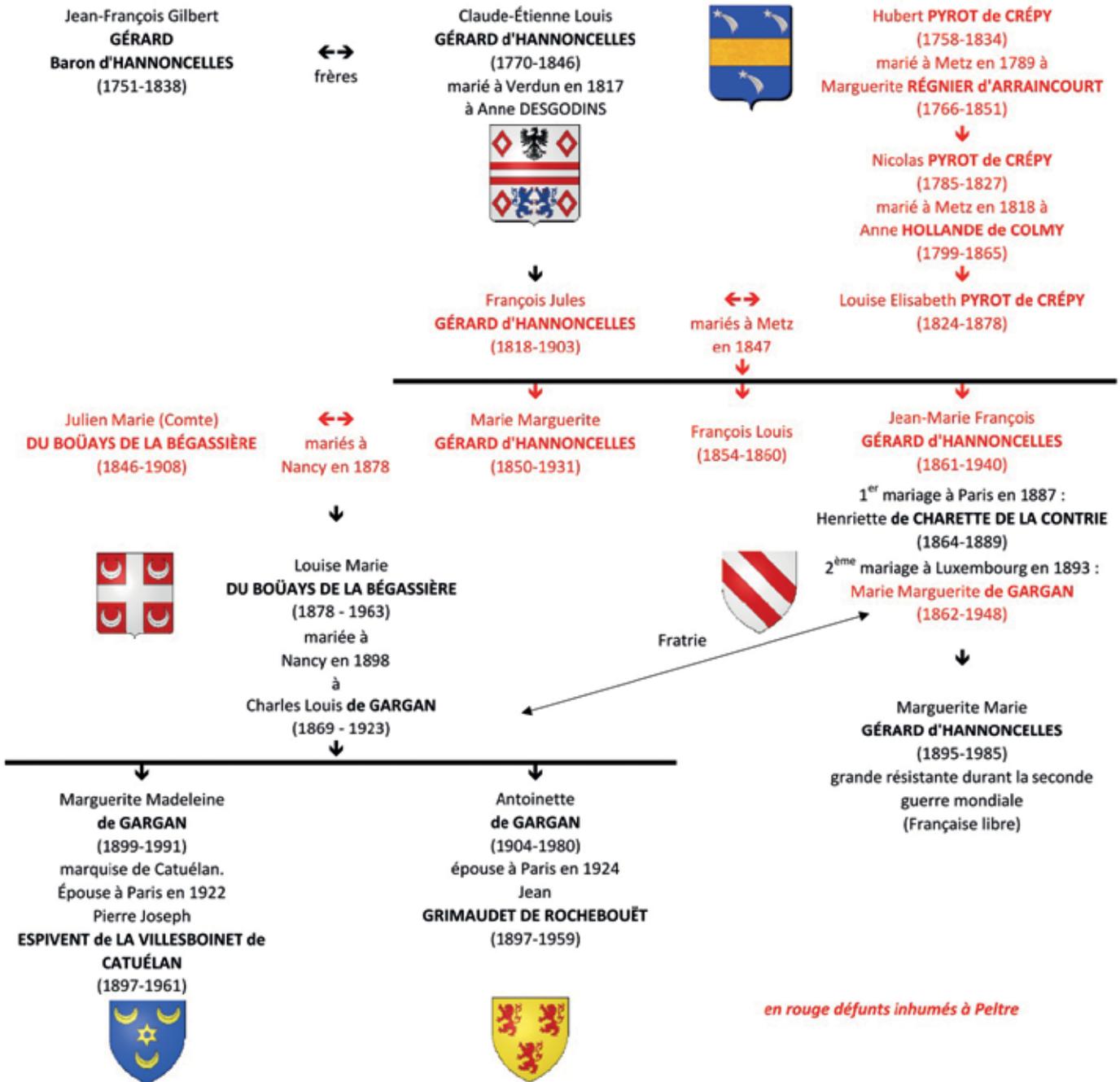
Contrairement aux Pyrot, ils fuient la Révolution.

Leur retour coïncide avec celui des Bourbons.

Ils sont récompensés de leur attachement à l'Ancien Régime.



## Arbre généalogique





Ainsi, Jean -François Gilbert Gérard est nommé Président de la Cour Royale de Metz entre 1820 et 1830, il devient baron en 1828 et prend alors le titre de Baron Gérard d'Hannoncelles.

Retiré des affaires avec l'arrivée de Louis Philippe en 1830, il s'investit dans des recherches historiques sur la Lorraine et la noblesse messine. Son portrait est au Palais de Justice et une rue du Sablon porte son nom.

Jean-François Gilbert est donc l'oncle par alliance de Louise Elisabeth Pyrot épouse d'Hannoncelles. Le fils de celle-ci, Jean-Marie François, a épousé en première noce Henriette de la Charette de la Contrie, petite nièce du général Charette fervent contre révolutionnaire et chef de l'insurrection vendéenne. En seconde noce, Jean- Marie François épouse **Marguerite de Gargan** à Luxembourg en 1893.



Les Pyrot et d'Hannoncelles propriétaires terriens, juristes gèrent avec un souci d'efficacité leur patrimoine foncier de la Terre de Crépy, l'élargissent de manière conséquente : échanges, achats de parcelles à de modestes agriculteurs peltrois, voire à la famille Ferrand ou à la commune, sous seing privé ou devant notaire. Les procès ne sont pas rares. A noter, l'acte fondateur de 1808 : la Grand Rue de Peltre est enfin reliée à Crépy par un vrai chemin carrossable. C'est plus commode pour la famille Pyrot qui aime se rendre à la toute première église du centre village, aujourd'hui disparue.

### 1830 : SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET. PELTRE CHANGE DE VISAGE

Hubert Pyrot est soucieux du bien-être de la communauté villageoise. A ses frais et sur ses terres, il fait construire à partir de 1834 deux « maisons d'écoles » (filles, garçons) tenues par des religieuses et comme évoqué une grande église avec sa « maison de Cure » (presbytère). L'ancienne église du centre village perd son clocher mais la mairie va être installée dans le chœur. Une donation permettait à la commune et au Conseil de Fabrique de l'entretenir. Ainsi l'église de Peltre n'est-elle plus au « centre du village ».

La première pierre de cette église incendiée en 1870 par les Prussiens est toujours visible dans la chapelle des fonts baptismaux de l'église actuelle, reconstruite en 1873. La lettre H sur les 4 premiers bancs rappelle qu'ils étaient réservés à la famille donatrice.

### 1851 : SOUS LE SECOND EMPIRE : UNE GARE POUR UN VILLAGE :

La veuve d'Hubert Pyrot, Marguerite Régner d'Arraincourt se révèle une habile négociatrice avec la Compagnie des chemins de fer afin que soit installée une gare à Peltre et non à Magny. Une partie de son domaine est amputée pour qu'y passe la toute nouvelle ligne Metz Forbach et que la gare y soit construite. Aujourd'hui, le bâtiment voyageur, ses annexes ont disparu mais la halte SNCF est un atout pour l'image de notre commune.

### NON AUX FOURS À CHAUX !

Un entrepreneur, Maximilien Pougnet, décide de construire des fours à chaux alimentés par de la houille à quelques encablures de la gare. Le baron François Jules Gérard d'Hannoncelles s'y oppose fermement : trop près du château et du village ! Les arguments ne manquent pas chez les uns et les autres. De bons salaires pour les Peltrois contre les nuisances dues aux vents malodorants. Les Sœurs de la Providence craignent même pour leur vie ! L'armée a besoin de chaux pour le fort de Queuleu en construction. Alors ...il aura des fours à chaux à Peltre , l'annexion n'y changera rien.



### APRÈS 1870

A partir de 1873, François-Jules Gérard d'Hannoncelles, 1<sup>er</sup> président à la cour d'appel de Nancy et sa femme Louise-Elisabeth Pyrot de Crépy font reconstruire le château à l'identique, car incendié à l'issue du combat de Peltre de septembre 1870. C'est celui que l'on peut voir aujourd'hui.

Le style, sans grande originalité, est plutôt celui d'une grande maison bourgeoise à trois niveaux. Mais avec ses annexes comme la tour carrée munie d'archères, la tour ronde du colombier, l'orangerie, son grand parc arboré et les deux fermes qui en dépendent, on pourra parler de château. Vaste demeure tout de même, il sera réquisitionné par les différents états-majors militaires qui vont s'y succéder lors des deux conflits mondiaux du XX<sup>e</sup> siècle (allemands, français, nazis, américains). Mais, il n'est pas assez grand pour les canadiens qui lui ont préféré celui de Mercy, plus prestigieux.

La tour carrée, (pigeonnier?) en face, de l'autre côté de la rue de Metz, a été construite en 1885, dans le style du XVI<sup>e</sup> siècle. C'est aujourd'hui le seul témoin de la présence de la ferme **dite de la Cour Haute**. Il est intégré à une maison du lotissement ....

**La Ferme de la Cour Basse** est achetée conjointement par Marie Marguerite de la Bégassière et son frère Jean Marie François d'Hannoncelles en 1883. Aujourd'hui, c'est un gîte bien apprécié dans le sud messin.

Les nobles de Peltre ont été bien secondés, de tout temps, par d'efficaces régisseurs. L'un d'entre eux, Dominique Vincent, au moment de l'annexion (1870-1918), a été le témoin scrupuleux de la vie quotidienne à Peltre-Crépy et en a laissé des souvenirs de premier ordre dans ses carnets.

### DÉSENGAGEMENT, HÉRITAGES ET HODONYMIE

En 1955, la commune aurait bien voulu acheter le Parc et son château. Finalement, c'est l'Institution de Lassalle, quittant le Luxembourg par nécessité, qui s'installe sur place. La construction d'un grand bâtiment scolaire au début des années 60, « la maison des frères » sur un plan de 1957 marque le début de la mutation du site.

Les Sœurs de la Providence de St André prennent le relais à partir de 1967 pour y développer l'établissement scolaire catholique actuel.

En 1959, la municipalité, dirigée par Eugène Laurent, agriculteur et fermier à la Cour Haute de Crépy a choisi de rendre hommage à Marguerite Madeleine de Gargan, marquise de Catuélan bienfaitrice, avec sa sœur de l'église (vitreaux du chœur). La « Grand rue » devient donc la rue de Gargan.

Les familles de Gargan, de Catuélan, de Rochebouet descendants des Pyrot-d'Hannoncelles, éloignés à jamais de Peltre vont continuer d'entretenir leur patrimoine bâti jusqu'en 1985 !

Mais les écoles sont, devenues mairie et couaroil. La nécessité de régulariser une situation juridique devenue obsolète s'est imposée.

Notre commune devient alors propriétaire de leur patrimoine immobilier. Après avoir racheté sa mairie, le couaroil. L'église quant à elle fut rachetée au franc symbolique. Aujourd'hui dans la perspective de la construction du nouveau quartier « Les Champs Dorés 2 » au lieu-dit « Longion » (entre la rue des Rouaux et la rue Daubrée), il n'est que justice que les noms de Pyrot et d'Hannoncelles soient choisis. A leur manière, ils ont fait entrer Peltre dans la modernité.



# Le budget 2025

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025		
	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 767 510,00 €	1 435 085,00 €
Report N-1	-	332 425,79 €
Investissement	2 645 894,03 €	2 645 894,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 413 404,03 €</b>	<b>4 413 404,82</b>



## FONCTIONNEMENT

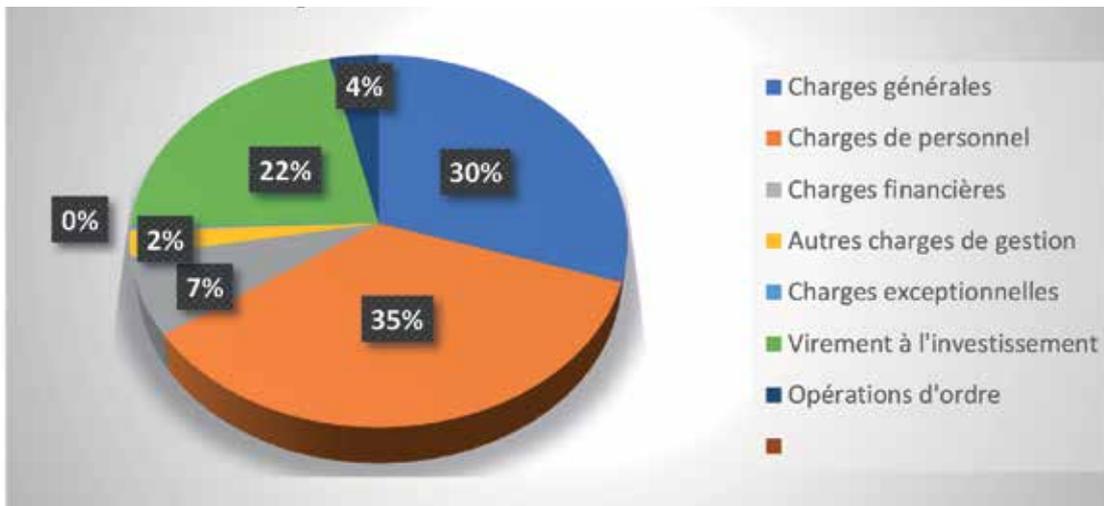
- Les frais de personnel représentent structurellement la part la plus importante des dépenses de fonctionnement, comme dans toutes les communes. Chaque année, la commune fait également le choix de prendre des emplois saisonniers afin de donner un petit pouvoir d'achat aux jeunes du secteur et permettre de découvrir certains métiers, tant administratif que technique.
- Les charges générales représentent 30% des dépenses (achats, locations, prestations de services, fluides, frais d'entretien et de réparations). Une recherche constante d'économie est mise en place chaque année.
- Les autres charges de gestion courante comprennent les subventions versées par la commune aux associations locales, les indemnités des élus.
- Les intérêts d'emprunt constituent la dépense essentielle des charges financières

Toutes ces dépenses de fonctionnement sont essentiellement financées par le produit des impôts locaux et des dotations de l'État, malheureusement en baisse constante depuis plusieurs années.

Cette année, la municipalité a réussi à ne réévaluer les taux d'imposition du foncier bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires que très modestement (+ 0,57 %) afin d'arriver à l'équilibre du budget.

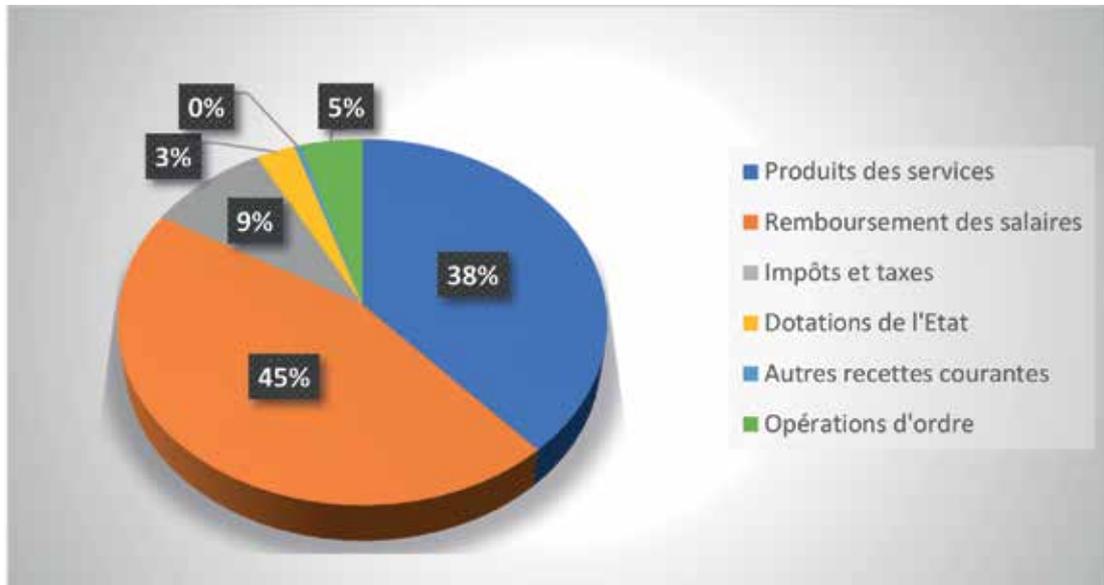
Le foncier non bâti n'est pas impacté, et une nouvelle taxe sur les logements vacants a été décidée. Cette taxe est applicable lorsqu'il existe un déséquilibre entre l'offre et la demande de logement au sein d'un territoire.

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

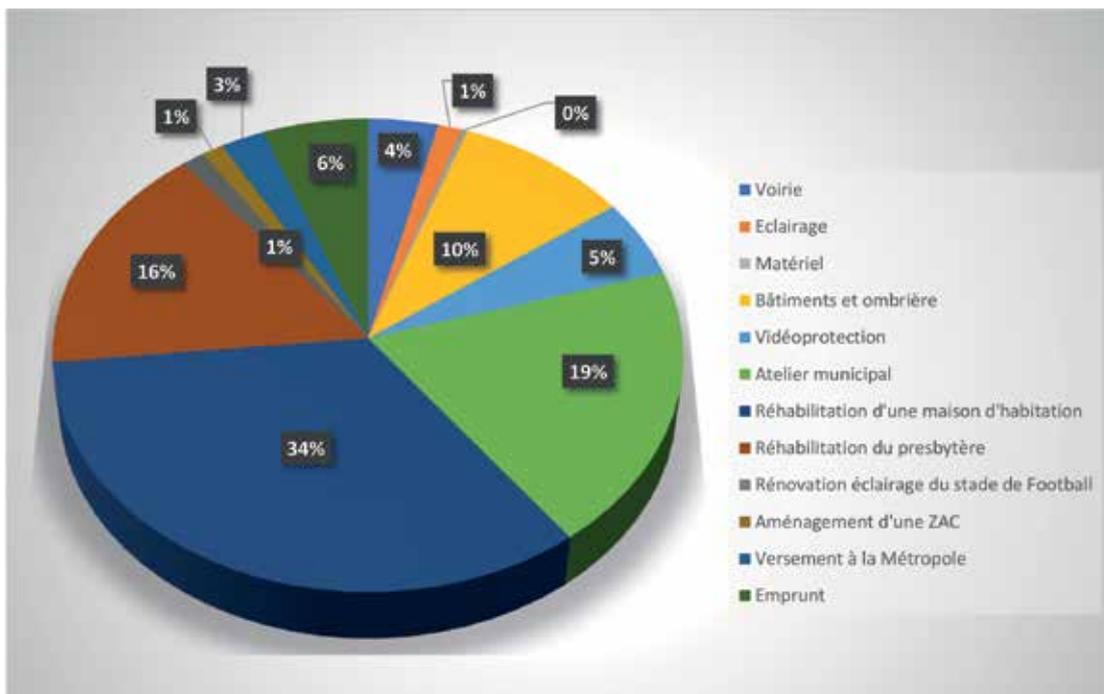




## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

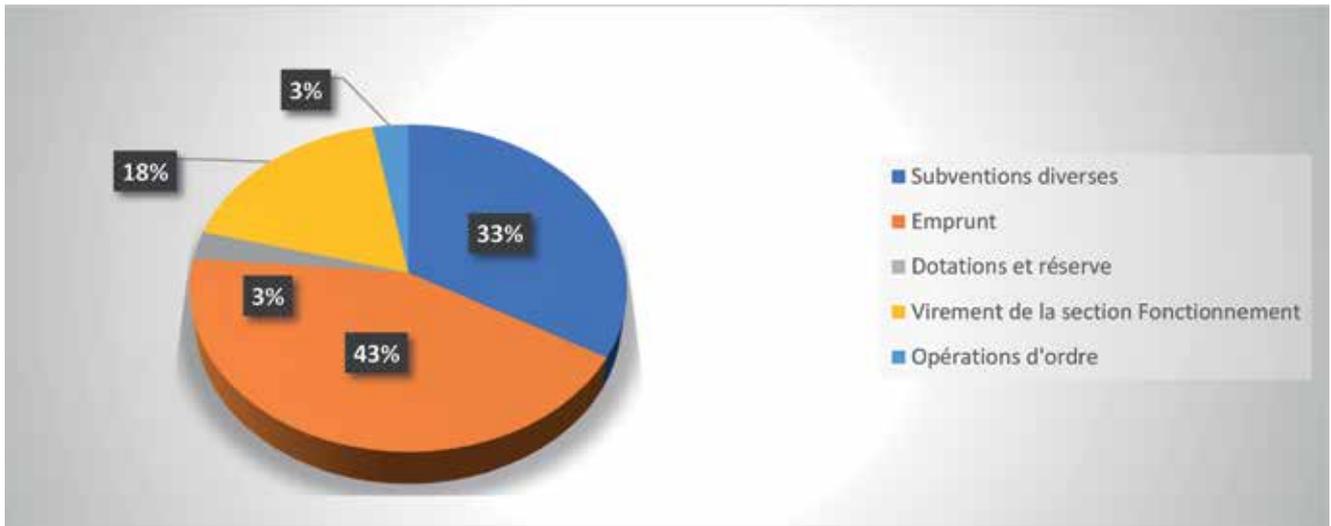


## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT





## Le budget 2025 - suite -



Les investissements réalisés par la commune sont conformes aux prévisions du mandat. Ainsi, la municipalité continue de réhabiliter son patrimoine immobilier afin de répondre à la forte demande de logements locatifs sur Peltre, veille à offrir un lieu de travail en adéquation avec les besoins du service technique, met en place des installations qui permettront une diminution des dépenses d'énergie de ses bâtiments et poursuit l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

### → AINSI, PELTRE VERRA EN 2025 :

- L'installation d'une ombrière photovoltaïque en autoconsommation collective sur le parking de la mairie, qui alimentera l'ensemble des bâtiments scolaires et périscolaire ;
- Le démarrage de la réhabilitation de la maison sise au 6 rue de Chesny avec la création de 5 logements ;
- Le démarrage de la construction d'un atelier municipal pour remplacer le bungalow situé dans la cour du Couaroil et offrir un lieu de travail, de stockage et réparation, etc... digne de ce nom aux agents techniques ;

- Le démarrage des travaux de réhabilitation du presbytère dont la structure a été fortement impactée par les épisodes de sécheresse ;
- L'enfouissement des réseaux secs dans la 3<sup>ème</sup> partie de la rue de Gargan, allant jusqu'à la rue des Vignes.

D'autres investissements sont prévus pour l'amélioration du cadre de vie des habitants : plantation d'arbres rue de la Horgne, dans le cimetière à proximité du columbarium, etc...

Pour assurer le financement de ces projets, la commune dispose tout d'abord d'une capacité d'autofinancement important, issue d'une gestion rigoureuse des finances communales depuis plusieurs années.

Toutes les subventions possibles ont également été sollicitées en comptant sur nos divers partenaires : Etat, Région, Département et Métropole. Enfin, le recours à l'emprunt sera nécessaire, sans pour autant mettre en péril la santé financière de notre commune, comme l'a précisé notre Conseillère aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable de la Direction des Finances Publiques de Metz.



# Retour sur les conseils municipaux des 25 février et 26 mars 2025

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER :

### → TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX

Pour un agent à temps complet :

- La durée hebdomadaire de temps de travail effectif est fixée à 35 heures ;
- La durée annuelle de temps de travail effectif est de 1 607 heures, heures supplémentaires non comprises.

Le décompte des 1607 h s'établit comme suit :

Nombre de jours de l'année		365 jours
Nombre de jours non travaillés :		
- Repos hebdomadaire :	104 jours (52x2)	
- Congés annuels :	25 jours (5x5)	
- Jours fériés :	8 jours (forfait)	
<b>Total</b>	<b>137 jours</b>	
Nombre de jours travaillés		<b>(365-137) = 228 jours travaillés</b>
Calcul de la durée annuelle		
<b>2 méthodes :</b>		
soit (228 jours x 7 h) = 1596 h arrondi légalement à		<b>1600 h</b>
<b>ou</b>		
soit (228 jours/5 jours x 35h) = 1596 h arrondi légalement à		<b>1600 h</b>
<b>+ Journée de solidarité</b>		<b>1600 h</b>
<b>TOTAL DE LA DURÉE ANNUELLE</b>		<b>1607 H</b>

Il est possible de prévoir un ou plusieurs cycles de travail, afin de tenir compte des contraintes propres à chaque service, et de rendre ainsi un meilleur service à l'utilisateur.

Le Conseil Municipal décide de mettre un ou plusieurs cycles avec des jours d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT) pour les agents à temps complet (Les agents à temps non complet ne peuvent bénéficier de jours ARTT).

## 1 | SERVICE ADMINISTRATIF :

- Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine sur 5 jours ouvrant droit à 15 jours d'ARTT par an.
- L'amplitude horaire des agents varie, selon nécessité de service de 8h30 à 19h30.
- Chaque pause méridienne est au minimum de 45 min.

## 2 | SERVICE TECHNIQUE :

- Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine sur 5 jours ouvrant droit à 15 jours d'ARTT par an.
- L'amplitude horaire des agents varie, selon nécessité de service de 5h30 à 17h30.
- Chaque pause méridienne est au minimum de 45 min.

### → SUBVENTIONS ALLOUÉES

Le Conseil Municipal décide d'allouer pour l'année 2025, les subventions suivantes :

- 1 700 €** à l'A.E.A,
- 450 €** à l'USEP,
- 440 €** à l'APEEP,
- 125 €** à la Bibliothèque Pédagogique de Metz Sud

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS :

### → SUBVENTIONS ALLOUÉES

Le Conseil Municipal décide d'allouer pour l'année 2025, les subventions suivantes :

- 500 €** à la Ligue contre le Cancer (en remerciement de l'action mise en place et don des panneaux « espaces sans tabac »)

### → VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2025

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition inchangés depuis 2023, de 0,57%, ce qui les portent à :

- Taxe sur le foncier bâti **31,00 %** ;
- Taxe habitation résidences secondaires **12,74 %**.



Il décide toutefois de ne pas augmenter le taux du foncier non bâti et donc de la maintenir à **40,28 %**.

## → FIXATION DE L'IMPÔT SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Le Conseil Municipal décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale.

## → CONVENTION AVEC EMMAÛS CONNECT

L'association PC SOLIDAIRE à qui notre commune remettait le matériel informatique obsolète a fermé ses portes. Désormais le prestataire retenu est l'association EMMAÛS CONNECT, qui récupère également tous les matériels informatiques des collectivités, avec l'engagement d'effacer toutes les données internes des PC.

## → CONVENTION DE MISE À DISPOSITION FONCIÈRE

Il est possible d'obtenir l'aménagement par l'Eurométropole de Metz, de deux places de stationnement, pour l'accueil d'une borne de recharge de véhicules électriques.

Après étude, il a été envisagé de l'installer sur le parking d'entrée de la rue des Vignes. La surface nécessaire sera d'environ 33 m<sup>2</sup>.

La mise à disposition du lieu est faite à titre gratuit pour une durée de 15 ans.

## → ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX – INSTALLATION D'UNE OMBRIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché des 3 lots définis aux entreprises suivantes :

QUOTIENT FAMILIAL	Entreprise proposée pour l'attribution du marché	Montant HT de l'attribution
Lot 01 – Gros œuvre – fondations	ENSIO (57 - Metz)	22 298,91€
Lot 02 – Charpente métallique	ENSIO (57 - Metz)	14 998,50€
Lot 03 - Ombrière photovoltaïque (Électricité - Modules PV – IRVE)	ENSIO (57 - Metz)	22 666,68€
TOTAL	28,20 €	59 964,09€

De plus, le Conseil Municipal décide de solliciter la subvention CLIMAXION portée par la Région, pour cette part "travaux"

## → ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX – RÉHABILITATION D'UNE MAISON EN 5 LOGEMENTS AU 6 RUE DE CHESNY

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché des lots 3 et 4 aux entreprises suivantes :

LOT N°	Entreprise proposée pour l'attribution du marché	Montant HT de l'attribution
LOT 03 MENUISERIES EXTERIEURES	MENULOR	99 685,00 €
LOT 04 FAÇADES	PFF FACADES	29 002,50 €



## Marbrerie POLO



**POLO MARBRERIE**, entreprise créée en 1931 par Victor POLO, transmise à son fils Jean et reprise par son petit-fils Thierry, son dirigeant actuel depuis 2006 est une marbrerie renommée pour la décoration et dans la création sur-mesure de plans de travail et spécialisée dans l'usinage, la fourniture ainsi que la pose de marbres, granits, quartzites, pierres naturelles, quartz, composites et céramiques.

Installée dans la ZAC de PELTRE, l'entreprise qui dispose d'un atelier de 3 000m<sup>2</sup> et qui compte une douzaine de salariés, accompagne les professionnels et les particuliers dans la conception et la réalisation de projets sur-mesure, qu'ils soient pour embellir les intérieurs ou aménager les extérieurs.

A l'écoute permanente des dernières innovations, tant côté matériaux que technologies et afin de moderniser son outil de production, l'entreprise a investi pour élargir ses possibilités de production dans un centre d'usinage 4 axes.



Cette nouvelle machine assure un gain de productivité, une réduction de l'utilisation de matière première et améliore les conditions de travail pour les salariés.

Dans le cadre d'un appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) réalisé en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est, l'entreprise a bénéficié **d'une subvention de 35 007 € de la Région Grand Est** votée en commission permanente de septembre 2024 **pour un investissement total de 175 036 €.**

La Région aide les entreprises artisanales à moderniser leurs outils de production en les inscrivant dans une démarche globale d'amélioration de leur performance et de leur réponse aux évolutions du marché, et en les incitant à intégrer de nouvelles technologies (artisanat 4.0).

Jeudi 26 mars, Brigitte Torloting, vice-présidente de la Région Grand Est, Thierry Hory, maire de Marly et conseiller régional et Walter Kurtzmann, maire de Peltre



### POLO

2 Imp. des Églantiers

Zone Artisanale

57245 PELTRE

Tél. : 03 87 38 11 56

<https://www.polomarbrerie.com/>

# Informations pratiques

## LES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont les objets ménagers qui en raison de leur dimension, poids ou forme, sont incompatibles avec les récipients de collecte ou les sacs plastiques et de ce fait ne peuvent pas être pris en compte dans la collecte régulière des ordures ménagères. **Un service gratuit de collecte est assuré Pôle Déchets de Metz Métropole. Pour faire évacuer vos encombrants, téléphonez du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 au 03 87 20 10 10.** Une date d'enlèvement vous sera alors indiquée. Pour les logements collectifs, renseignez-vous au préalable auprès de votre gestionnaire d'immeuble.

## BRÛLAGE INTERDIT



Le brûlage des déchets verts qui sont considérés comme des déchets ménagers est interdit par *l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1992*.

De plus, cette pratique peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, elle nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. En effet, la combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison

une source prépondérante dans les niveaux de pollution, le brûlage des déchets verts étant une combustion peu performante qui émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides.

Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines et furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités.

## BRUITS DE VOISINAGE

Le bruit porte atteinte à la santé de chacun et est un élément perturbateur de la vie publique.

Afin de protéger la santé et la tranquillité de tous, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

**Les travaux de bricolage, jardinage, d'entretien d'espaces verts**, réalisés par des particuliers (y compris dans la Zone d'Activité), à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, souffleuses à feuilles, tronçonneuses, perceuses, marteaux, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que du **lundi au samedi de 8 à 12 heures et de 14 à 19 heures.**

**Ils sont strictement interdits les dimanches et jours fériés.**

**L'arrêté municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018** règlemente les règles en la matière.

*(Consulter l'arrêté sur le site Internet de la commune : [www.mairie-peltre.fr/](http://www.mairie-peltre.fr/) - rubrique vie municipale puis arrêtés municipaux).*



# Isoler et adapter son logement

**Vous souhaitez rénover énergétiquement votre habitat ou l'adapter face au handicap ou la perte d'autonomie ?**

L'ALEC du Pays Messin et ses conseillers France Rénov' vous donnent rendez-vous pour une réunion publique

- **lundi 12 mai**
- **18h30 – 20h00**
- **Salle des Fêtes - PELTRE**

**AU PROGRAMME :** conseils neutres et gratuits, solutions adaptées à votre logement, aides financières disponibles... C'est le moment idéal pour poser vos questions et avancer dans votre projet !

- **Entrée libre et gratuite**
- **Pour plus d'informations, contactez votre Espace Conseil France Rénov' au 03 87 50 82 21 ou par mail à [info@alec-paysmessin.fr](mailto:info@alec-paysmessin.fr)**



# Renouvellement anticipé de la carte nationale d'identité

**Un nouveau motif de renouvellement de la carte nationale d'identité est également mis en place, à titre expérimental, à compter de lundi 31 mars 2025.**

Il permettra aux usagers porteurs d'une CNI ancien format toujours en cours de validité de demander, sous certaines conditions, le renouvellement de leur titre pour bénéficier de l'identité numérique France Identité et de tous ses usages. L'accès à ce dispositif expérimental est gratuit, encadré et régulé afin de garantir une gestion fluide des demandes, sans allonger les délais d'obtention des titres ni générer de surcharge dans les mairies et dans la chaîne de délivrance.

**Ce renouvellement anticipé est soumis aux conditions suivantes :**

- Être âgé de 18 ans et plus,
- Ne pas être déjà détenteur d'une carte d'identité au format carte bancaire,

- Réaliser impérativement une pré-demande sur le portail : <https://ants.gouv.fr/>
- Pouvoir restituer son ancienne carte d'identité lors de la remise de la nouvelle.

**ATTENTION :** ce nouveau motif de renouvellement exclut les changements de nom, prénom ou sexe et ne peut pas être effectué simultanément à une 1<sup>ère</sup> demande ou un renouvellement de passeport.



# L'herbe de la pampa est désormais interdite partout en France

Depuis un *arrêté du 2 mars 2023*, l'herbe de la pampa est désormais considérée comme une Espèce Exotique Envahissante (EEE) de niveau 2.

**Depuis le 16 septembre 2024**, cela signifie qu'il est interdit d'introduire en France, de posséder, de transporter vivante, de commercialiser, d'utiliser ou d'échanger cette plante graminée ornementale, autrefois appréciée pour ses gracieux plumeaux.

Cette réglementation mal connue peut vous coûter très cher : **150 000€ d'amende si vous ne la respectez pas.**

En cause ? L'impact environnemental préoccupant de la *Cortaderia selloana*, originaire d'Amérique du Sud qui réside dans sa germination : un pied femelle, contenant plusieurs plumeaux, peut produire des millions de graines, que le vent disperse à des kilomètres à la ronde. Dans des conditions favorables, les graines fécondées germent en seulement 3 semaines. Les pieds mâles produisent des millions de grains de pollen extrêmement allergènes pour les personnes allergiques aux graminées.

De plus, cette plante a une bonne capacité d'adaptation et envahit de nombreux espaces naturels. Elle capte l'eau, les nutriments du sol et la lumière au détriment des espèces indigènes.

Enfin, elle est très facilement inflammable et son occupation massive dans certaines localités, aggrave les risques d'incendies.

Ce mélange de risques écologiques et sanitaires a conduit les autorités à durcir la réglementation afin de **stopper sa propagation en France.**



## Primo-logement



**PRIMO LOGEMENT**

LEUROMÉTROPOLE DE METZ  
VOUS AIDE POUR L'ACQUISITION  
DE VOTRE 1<sup>er</sup> LOGEMENT !



**PRIMO-LOGEMENT** : une nouvelle aide pour l'achat de votre bien immobilier

Dans le cadre de sa politique du logement, l'Eurométropole de Metz s'engage depuis 2007 en faveur de l'accession sociale à la propriété.

Primo-Logement est un coup de pouce financier qui consiste à aider les ménages primo-accédants, c'est-à-dire, les personnes qui n'ont pas été propriétaire de leur résidence principale depuis au moins deux ans avant la demande d'aide.

En fonction de la composition du ménage et sous conditions, **cette aide** peut atteindre jusqu'à **4 000 €**.

**Plus d'information sur le site internet de l'Eurométropole :**

**Ou par mail : [primologement@eurometropolemetz.eu](mailto:primologement@eurometropolemetz.eu)**





# Règlement Local de Publicité intercommunal

## Une nouvelle réglementation de la publicité et des enseignes pour l'Eurométropole de Metz

Le RLPi a été approuvé le 03 février 2025 par le Conseil Métropolitain.

Il est désormais en vigueur et s'applique sur l'ensemble du territoire à l'exception de la commune de Lorry-Mardigny.

**Depuis l'entrée en vigueur du RLPi, tout projet doit faire l'objet, avant toute mise en œuvre, du dépôt d'un dossier.**

La nouvelle réglementation s'applique à la fois aux nouveaux dispositifs mais aussi aux supports préexistants, qui doivent être mis en conformité avec le RLPi dans un délai de 2 ans pour les publicités, et 6 ans pour les enseignes. Dans ce contexte, la Métropole met en place des actions de sensibilisation pour accompagner les acteurs économiques et les élus dans cette démarche.

**Le Président de l'Eurométropole de Metz est compétent en matière d'instruction et de contrôle des demandes qui relèvent de la publicité extérieure pour 36 communes.**

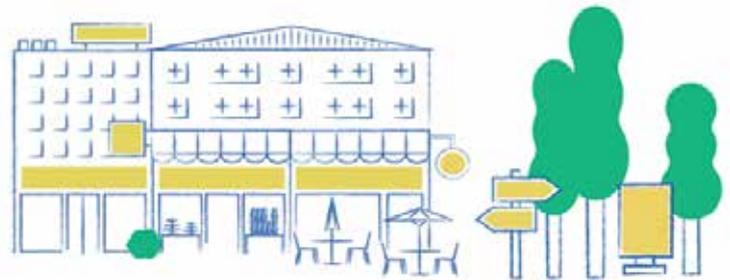
Pour les 10 communes suivantes, le Maire reste compétent : Augny, Marly, Metz, Montigny-lès-Metz, Moulins-Lès-Metz, Pouilly, Roncourt, Saint-Julien-lès-Metz, Scy-Chazelles, Vernéville.

**Toute demande (déclaration ou autorisation) doit être déposée dans la mairie de la commune où se situe le projet d'installation, de remplacement ou de modification d'un dispositif.**

Pour les autorisations, le délai maximum d'instruction est de deux mois.

## LES APPORTS DU RLPi...

- Une plage d'extinction nocturne élargie,
- Des supports lumineux à l'intérieur des vitrines mieux encadrés,



- Moins de densité pour une meilleure lisibilité des messages,
- Des enseignes plus qualitatives pour des commerces plus attractifs...

## COMMENT CONSULTER LE RLPi ?

Le dossier de RLPi est disponible sur la page dédiée du site internet de l'Eurométropole de Metz : <https://www.eurometropolemetz.eu/les-services/urbanisme-amenagement/reglement-local-de-publicite-intercommunal-rlpi>

Un dossier papier est également consultable à la Maison de la Métropole.



## COMMENT CONTACTER L'EUROMÉTROPOLE DE METZ ?

Pour toute question relative à la réglementation de l'affichage publicitaire et des enseignes, adressez-vous à : [rlpi@eurometropolemetz.eu](mailto:rlpi@eurometropolemetz.eu) ou contactez le pôle Planification de l'Eurométropole de Metz : Tél. 03 57 88 32 97

# État civil

## au 15 avril 2025



### NAISSANCE

- Léonard BATTISTINI CORDOBES CARVAJAL, né à Metz le 18 janvier 2025
- Aurore ZION née à Peltre le 22 mars 2025



### MARIAGE

- BERGÉ Rémy et AN Yehwon, le 25 février 2025



### DÉCÈS

- Mathilde STAUDER, le 15 mars 2025, à Briey
- Bernard KESSE, le 2 avril 2025, à Metz
- Bernadette DODELER, le 9 avril 2025, à Metz

**Au 15 avril 2025  
nous avons  
enregistré  
800 actes  
au registre des  
naissances de la  
Commune.**

## Calendrier des manifestations

### CALENDRIER DES MANIFESTATIONS À LA SALLE DES FÊTES

**DIMANCHE 26 JANVIER 2025  
DE 9 À 17H00 :**

Vide dressing de l'Association  
« Les P'tites Toupies »  
à la salle des fêtes

**VENDREDI 25 AVRIL À 20H30 :**  
"Le Syndrome de l'Ecoissais", comédie  
de boulevard proposée par le CELAP à  
la salle des fêtes ;

**SAMEDI 26 AVRIL À 20H30 :**  
"Le Syndrome de l'Ecoissais",  
comédie de boulevard proposée par  
le CELAP à la salle des fêtes ;

**VENDREDI 2 MAI À 20H30 :**  
"Le Syndrome de l'Ecoissais",  
comédie de boulevard proposée par  
le CELAP à la salle des fêtes ;

**SAMEDI 3 MAI À 20H30 :**  
"Le Syndrome de l'Ecoissais",  
comédie de boulevard proposée par  
le CELAP à la salle des fêtes ;

**JEUDI 8 MAI À 12H00 :**

Cérémonie de commémoration de la  
victoire et fin de la Seconde guerre  
mondiale en Europe au  
Monument Aux Morts

**JEUDI 8 MAI À 13H00 :**

Repas dansant de l'UNC Val Saint-  
Pierre à la salle des fêtes ;

**LUNDI 12 MAI 18H30 :**

Réunion d'information : Bien rénover  
son habitat grâce à France Rénov  
(rénovation énergétique et adaptation  
du logement pour favoriser le maintien  
à domicile en toute sécurité) à la salle  
des fêtes

**VENDREDI 23 MAI À 20H30 :**

Festival de théâtre proposé par le  
CELAP à la salle des fêtes ;

**SAMEDI 24 MAI À 20H30 :**

Festival de théâtre proposé par le  
CELAP à la salle des fêtes ;

**DIMANCHE 25 MAI À 20H30 :**

Festival de théâtre proposé par le  
CELAP à la salle des fêtes

**SAMEDI 30 MAI :**

Fête villageoise :

- 17h30 : office religieux à l'église ;
- 18h30 : hommage aux morts
- 19h00 : apéritif offert par la municipalité sur le plateau sportif

**DIMANCHE 1<sup>ER</sup> JUIN DE 6H00 À 17H00 :**  
Brocante

**VENDREDI 13 JUIN À 19H00 :**

Loto de l'AEA (ouverture des portes à  
18h) à la salle des fêtes

**VENDREDI 20 JUIN :**

Kermesse de de l'APEEP sur le plateau  
sportif ;

**SAMEDI 21 JUIN À 19H30 :**

Fête de la musique à la salle des fêtes

